



GOVERNANCE
EXPERT

RAPPORT DE GOUVERNANCE

FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC
POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

ET AVIS DE CONVOCATION DES MEMBRES



1. **AVIS DE CONVOCATION À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA)** page 5
 2. **FOIRE AUX QUESTIONS SUR LE FONCTIONNEMENT AGA
ET LE VOTE DES MEMBRES** page 6
 3. **ORDRE DU JOUR DE L'AGA** page 9
 4. **CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS
ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE** page 12
 5. **ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS** page 22
 6. **INFORMATION CONCERNANT LES PRATIQUES
EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ** page 24
 7. **ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION** page 44
-

AVIS DE CONVOCATION DES MEMBRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA)

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée générale annuelle des membres inscrits à la liste approuvée par le conseil d'administration de Fédération des kinésiologues du Québec (la Société) aura lieu à l'hôtel Delta Saguenay, au 2675, boul. du Royaume Saguenay (Québec) G7S 5B8 Canada, le 7 mai 2016, à 8 h aux fins suivantes :

1. Ouverture de la réunion;
2. Élection du président et de la secrétaire d'assemblée;
3. Vérification de l'avis de convocation et du quorum;
4. Dépôt et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée;
5. Réception du rapport de la direction, du rapport de gouvernance et des états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015;
6. Adoption de la refonte en profondeur des règlements généraux;
7. Élection des administrateurs de la Société pour l'année qui vient;
8. Nomination du cabinet de comptable professionnel agréé et fixation de sa rémunération;
9. Traitement de toute autre question qui pourrait être régulièrement soumise à l'assemblée;
10. Vœux des membres;
11. Date et lieu de la prochaine assemblée générale annuelle;
12. Levée de l'assemblée générale annuelle.

Montréal (Québec), le 18 avril 2016

Par ordre du conseil d'administration.

La Directrice générale de la Société,
Valérie Lucia



1.0 AVIS DE CONVOCATION DES MEMBRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA)



2.0

FOIRE AUX QUESTIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'AGA ET LE VOTE DES MEMBRES

PROCÉDURES À L'ASSEMBLÉE

Qui peut voter à l'assemblée, quelles sont les questions soumises au vote et que faut-il pour les approuver ?

Si vous êtes membre inscrit à la liste de fermeture du bureau le 31 décembre 2015 (la date de clôture des registres), que vous avez renouvelé votre adhésion pour l'année 2016 et que vous répondez à l'article 20 des règlements généraux de la FKQ, vous avez droit au vote à l'égard des questions suivantes :

L'adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.

La refonte en profondeur des règlements généraux.

L'élection des administrateurs.

La nomination du cabinet de comptable professionnel agréé.

Toutes ces questions exigent l'approbation à la majorité des voix exprimées par les membres.

ARTICLE 20. Éligibilité des personnes aptes à voter :

Tout membre présent en règle tel que défini à l'article **8.a, 8.d, 8.e, 8.g. 8.h.** âgé d'au moins 18 ans.

ARTICLE 8. Catégories :

- A.** Membres accrédités : sont membres accrédités, les candidats qui ont satisfait au processus d'accréditation, qui ont réussi l'examen d'accréditation qui ont signé le code de déontologie, qui sont en possession du diplôme officiel de la Fédération et qui ont cumulé 30 crédits de formation continue aux deux ans.
- B.** Membres en probation : sont membres en probation de la Fédération, tous les candidats qui déposent une demande de membres accrédités auprès de la Fédération, et ce jusqu'à l'obtention de leur accréditation formelle.
- C.** Membres étudiants : sont membres étudiants de la Fédération, les personnes inscrites à temps complet à un programme de baccalauréat de premier cycle en kinésiologie ou en sciences de l'activité physique reconnu par la Fédération.
- D.** Membres honoraires : sont membres honoraires de la Fédération, les personnes et organismes que le conseil d'administration veut honorer pour services rendus à la F.K.Q.. Le titre de membre honoraire est prestigieux ; il n'est conféré que rarement et seulement aux personnes que l'on juge avoir apporté une contribution extraordinaire à la Fédération.
- E.** Membres accrédités étudiants aux cycles supérieurs : sont membres accrédités étudiants aux cycles supérieurs, les personnes qui ont satisfait au processus d'accréditation, qui ont réussi l'examen d'accréditation (s'applique pour les finissants de 2006 et plus) qui ont signé le code de déontologie, qui ont en leur possession le diplôme officiel de la Fédération et qui ont cumulé 30 crédits de formation continue aux deux ans et qui sont inscrits à temps complet à un programme de deuxième ou de troisième cycle en kinésiologie.

- F. Membres affiliés : sont membres affiliés de la Fédération, les personnes ayant satisfait au processus d'accréditation (mis à part l'examen d'accréditation), qui ont signé le code de déontologie, mais qui ne sont pas en pratique active en kinésiologie.
- G. Membres professeurs : sont membres professeurs les professeurs en kinésiologie.
- H. Membres accrédités sans assurance : sont membres accrédités sans assurance, les candidats qui ont satisfait au processus d'accréditation, qui ont réussi l'examen d'accréditation qui ont signé le code de déontologie, qui sont en possession du diplôme officiel de la Fédération, qui ont cumulé 30 crédits de formation continue aux deux ans, qui ont fourni la liste officielle des actes couverts par leur assurance via un document officiel provenant de ladite compagnie, qui ont fourni une liste officielle de leurs services, secteurs d'activités et clientèles et qui consentent à ne pratiquer la kinésiologie que chez l'employeur par lequel ils sont couverts.

Combien faut-il de membres pour que le quorum soit atteint ?

Article 18. Quorum :

Le quorum de l'assemblée générale annuelle est fixé à 50 % plus un du total des associations régionales actives (un représentant par région).

PROCÉDURES DE VOTE

Comment puis-je exercer mes droits de vote si je suis membre inscrit ?

À titre de membre inscrit, vous pouvez voter de la façon suivante :

- En assistant à l'assemblée générale et en votant en personne (carton de vote obligatoire, remis sur place).

À qui puis-je adresser mes autres questions ?

Veillez communiquer avec le bureau si vous avez des questions supplémentaires concernant l'assemblée générale annuelle :

Par téléphone : **514-343-2471**

Par courriel : info@kinesiologue.com



3.0 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

A. DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2015 se trouve au lien suivant : [PV AGA 2015](#)

B. RAPPORT DE LA DIRECTION ET DES ÉTATS FINANCIERS

Le rapport de la direction et les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont contenus dans le rapport annuel 2015 de la FKQ qui se trouve en permanence sur le site de la FKQ au lien suivant : <http://www.kinesiologue.com/rapports-annuels>

C. ADOPTION DE LA REFORTE EN PROFONDEUR DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Un guide de gouvernance a été élaboré à partir des meilleures pratiques de gouvernance pour les OBNL. Une refonte en profondeur des règlements généraux a donc été nécessaire afin d'y intégrer les lignes directrices de ce nouveau guide de gouvernance de la Société. Voici les principales règles de gouvernances proposées :

1. Le conseil d'administration (la séparation des devoirs et responsabilités entre le conseil d'administration et la direction générale).
2. Leadership du conseil d'administration et l'indépendance des administrateurs (le partage clair des responsabilités entre le président du conseil et la direction générale).
3. La culture de l'organisme (comportement et conduite).
4. La surveillance des risques (approche globale, proactive et dynamique).
5. La rémunération (orientation des intérêts, divulgation et rendement).
6. Les rapports et l'audit (divulgation complète).
7. Les assemblées générales (les procédures, divulgation, mécanismes de vote).
8. Les droits des membres (décisions importantes, conflit d'intérêts, approbation, questions et propositions).

Le conseil d'administration recommande l'adoption de la refonte en profondeur des règlements généraux.

D. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Selon les règlements généraux de la Société, le conseil d'administration doit être composé d'au moins 5 membres et d'au plus de 9 membres. En date du 2 mai 2014, le conseil d'administration était composé de 7 administrateurs. La direction de la Société propose l'élection de 5 administrateurs lors de l'assemblée, dont 5 sont indépendants, chaque administrateur demeurant en poste jusqu'à la fin de son mandat ou jusqu'à l'élection ou la nomination de son successeur.

La direction présentera la candidature des personnes indiquées à la rubrique <**Candidats aux postes d'administrateur**>. Le vote à l'égard de chaque administrateur sera tenu sur une base individuelle.

Le relevé des présences de chacun des administrateurs aux réunions du conseil et de ses comités au cours du dernier exercice financier clos le 31 décembre 2015 est présenté sous forme de tableau à la rubrique <**Candidats aux postes d'administrateurs**>.

E. NOMINATION DU CABINET DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ ET AUTORISATION DES ADMINISTRATEURS À FIXER SA RÉMUNÉRATION

Lors de l'assemblée, les membres devront nommer les auditeurs de la Société qui demeureront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des membres et les membres seront appelés à autoriser les administrateurs à fixer la rémunération du cabinet nommé.

Le conseil d'administration recommande la nomination du cabinet Massie Turcotte et associés inc. à titre de comptables professionnels agréés de la Société.

Le cabinet Massie Turcotte et associés Inc. agit à titre de comptable professionnel agréé de la Société depuis l'exercice financier du 1er janvier 2004.

Au cours de l'exercice financier clos le 31 décembre 2015, la Société a mandaté ce cabinet afin qu'il lui fournisse certains services. Le tableau suivant présente par catégorie les honoraires encourus et payés au cabinet pour les exercices clos 2015, 2014 et 2013.

	2015	2014	2013
Audit			
Liés à la mission d'examen	2760 \$	3897 \$	4288 \$
Fiscale			
Autres (accompagnement en cours d'année)			
Total	2760 \$	3897 \$	4288 \$
% consultation			
% consultation (sur 3 ans)			

4.0 CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

A. DESCRIPTION DES CANDIDATS

Le tableau suivant contient les renseignements sur les candidats aux postes d'administrateurs en date du 31 décembre 2015, sauf indication contraire.

	NOM : FRANCIS GILBERT	Détenteur d'un B.Sc. en kinésiologie de l'Université Laval, Monsieur Francis Gilbert est président de la FKQ depuis 2008. Il a occupé le poste de directeur des communications de 2000 à 2002 et de président de l'Association des kinésiologues de la région de la Montérégie (AKRM) de 2004-2007. Monsieur Gilbert est devenu en 2008, Président du conseil d'administration de la FKQ et est président, fondateur et unique actionnaire de Francis Gilbert Consultant Inc. et Kin Optimum Inc. depuis 2014.
	Âge : 41 ans Ville du domicile : Saint-Jean-sur-Richelieu	
	Président depuis : 2008 Indépendant	
	Domaines d'expertise : Gestion, affaires, réglementation, représentation.	
MEMBRE DU :	PRÉSENCES AU 31 DÉCEMBRE 2015 :	AUTRES POSTES D'ADMINISTRATEURS
Conseil d'administration	8 sur 8, 100 %	Conseils actuels : PDG de Kino-Santé inc.
Comité professionnalisation	5 sur 5, 100 %	



NOM :
ALEXANDRE PARÉ

Administrateur depuis :
2008-2010

Vice-président depuis :
2014-2016

Domaines d'expertise :
Gestion, affaires,
communication.

Détenteur d'un B.Sc et d'une maîtrise en science de l'activité physique de l'Université Laval, monsieur Paré est Vice-président de la FKQ depuis mai 2014. Il a aussi occupé le poste de directeur de la formation continue de 2008 à 2010 et a été membre du comité des communications de la FKQ de 2005 à 2007.

Ses habilités d'administrateurs, Monsieur Paré les a acquises en dirigeant sa propre entreprise depuis 2000, Ataraxia-Consultants en activité physique; dont les activités se concentrent principalement autour de la formation d'entraîneurs privés, de conférences corporatives et d'entraînement personnalisé. Il a ajouté une corde à son arc d'entrepreneur en 2009 lorsqu'il a cofondé l'entreprise Trekfit, dont la mission est l'installation de circuits d'entraînement en plein air.

Monsieur Paré a aussi une large expérience en communication télévisuelle à titre de chroniqueur pour diverses émissions, telles : *Salut Bonjour* de 2007 à 2011, *Tout simplement Claudine* 2007-2008, *Occupation Double saison 3* et la production de 2 DVD sur l'entraînement à la maison.

MEMBRE DU :	PRÉSENCES AU 31 DÉCEMBRE 2015 :	AUTRES POSTES D'ADMINISTRATEURS
Conseil d'administration	8 sur 8, 100 %	Aucun
Comité de la TMVPA	1 sur 3, 33 % (en partage avec d'autres administrateurs)	
Comité professionnalisation	3 sur 5, 100 %	
Comité sur les PSMA	1 sur 1, 100 %	



NOM :
KARINE W.
MAISONNEUVE

Âge : 30 ans
Ville du domicile :
Blainville

Directrice des finances
depuis 2010
Indépendante

Domaine d'expertise :
Gestion, marketing

Détentrice d'un B.Sc. en kinésiologie de l'Université de Montréal, Madame Karine W. Maisonneuve a travaillé à son compte quelques années et a démarré une entreprise. Elle a complété sa formation avec un DESS en exercices thérapeutiques à Sherbrooke. Depuis, elle travaille en clinique multidisciplinaire, ou elle occupe le poste de directrice depuis 2013.

Madame W. Maisonneuve est devenue en 2010, directrice des finances du conseil d'administration de la FKQ.

MEMBRE DU :	PRÉSENCES AU 31 DÉCEMBRE 2015 :	AUTRES POSTES D'ADMINISTRATEURS
Conseil d'administration	7 sur 8, 88 %	Aucun



NOM :
CLAUDIA LABROSSE

Âge : 30 ans
Ville du domicile :
Montréal

Administrateur depuis :
2015
Indépendante

Domaines d'expertise :
Entrepreneuriat, PME,
stratégie marketing,
communications, gra-
phisme, gestion docu-
mentaire, web.

Détentrice d'un B.Sc. en kinésiologie de l'Université de Sherbrooke, Madame Claudia Labrosse a eu son entreprise pendant plus de 5 ans. Elle a aussi travaillé à la Fondation Virage, affiliée au CHUM, pour démarrer un projet pilote de kinésiologie en oncologie. Elle est à son compte comme kinésiologue et gestionnaire de projet en communications/ stratégie marketing depuis 2010.

Madame Labrosse est devenue en 2015, directrice des communications externes du conseil d'administration de la FKQ.

MEMBRE DU :	PRÉSENCES AU 31 DÉCEMBRE 2015 :	AUTRES POSTES D'ADMINISTRATEURS
Conseil d'administration	5 sur 5, 100 %	Aucun



NOM :
DR FRANÇOIS LALONDE

Âge : 33 ans
Ville du domicile :
Longueuil

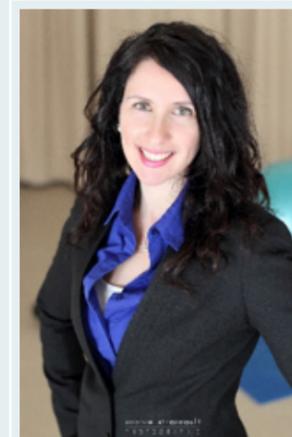
Administrateur depuis :
2015
Indépendant

Domaines d'expertise :
Recherche, organisation de congrès et d'événements sportifs, entrepreneuriat, OBNL.

Dr Lalonde possède un doctorat en Sciences de l'activité physique de l'Université de Montréal. Il est kinésologue de formation, ostéopathe et entraîneur de triathlon. Actuellement, François est stagiaire postdoctoral à l'UQAM et au CRCHUM en sciences de l'activité physique et en cardiologie.

Dr Lalonde a une bonne expérience au sein de différents conseils d'administration. Il a été directeur d'équipe pour le club de triathlon St-Lambert de 2008 à 2009. Il a été président de l'association étudiante des cycles supérieurs en kinésiologie de l'Université de Montréal de 2012 à 2013. Dr Lalonde est également membre du comité de liaison d'Exercise is Medicine Canada depuis 2015. Il est également physiologiste de l'exercice certifié de la SCPE et de l'ACSM.

MEMBRE DU :	PRÉSENCES AU 31 DÉCEMBRE 2015 :	AUTRES POSTES D'ADMINISTRATEURS
Conseil d'administration	5 sur 5, 100 %	Président du Trifort de Chambly depuis 2011 Président de la clinique d'ostéopathie sportive François Lalonde inc. Administrateur de l'association pour la recherche en ostéopathie du Québec



NOM :
JULIE DESGAGNÉ

Âge : 28 ans
Ville du domicile :
Roberval

Administratrice depuis :
2012
indépendante

Domaines d'expertise :
Communications et gestion d'OBNL.

Détentrice d'un B.Sc. en kinésiologie de l'Université de Sherbrooke, Madame Julie Desgagné est administratrice de la FKQ depuis 2012. Elle occupe ce poste simultanément à la présidence de l'AKSLSJ depuis 2013.

Madame Desgagné est devenue administratrice de la FKQ en 2012 suite à son élection en assemblée générale annuelle à titre de représentante des régions. Issu elle-même d'une région éloignée, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, Madame Desgagné s'est montrée une fière combattante pour la visibilité du kinésologue dans les régions du Québec.

Après un parcours de 3 ans pour Québec en Forme et la trajectoire des maladies chroniques, Madame Desgagné a lancé son entreprise personnelle de 1er mars 2014. La clinique de kinésiologie Julie Desgagné est une jeune entreprise du milieu Robervalois qui permet à la population d'avoir accès un service de haute qualité pour des services individuels ou des cours de groupe. Madame Desgagné agit également à titre de conférencière auprès de plusieurs organismes et entreprises de son milieu.

MEMBRE DU :	PRÉSENCES AU 31 DÉCEMBRE 2015 :	AUTRES POSTES D'ADMINISTRATEURS
Conseil d'administration	7 sur 8, 88 %	Conseils actuels : AKSLSJ (Association des kinésologues du Saguenay-Lac-Saint-Jean) Comité organisateur du 28 ^e congrès de la FKQ Club cyclisme Roberval Conseils antérieurs : Carrefour jeunesse-emploi, compte Roberval Challenge cycliste des bleuets



	NOM : JONATHAN BEAUDIN Âge : 34 ans Ville du domicile : Longueuil Administrateur à la FKQ depuis : 2014 indépendant Domaines d'expertise : finances, gestion, technologie	Détenteur d'un B.Sc. en kinésiologie de l'Université du Québec à Montréal, d'un certificat de deuxième cycle en activité physique adaptée de l'Université du Québec à Montréal et d'un D.E.C. en administration profil finance, Monsieur Jonathan Beaudin est directeur de la formation continue depuis 2014. Il a occupé le poste de coordonnateur clinique chez Physio Extra de 2011 à 2015 en clinique privée et entraîneur-chef chez Énergie Cardio de 2007 à 2010. Monsieur Beaudin a été entraîneur-chef (chef d'équipe d'entraîneur) chez Énergie Cardio de 2007 à 2010. Il a été coordonnateur clinique pour la gestion des dossiers d'invalidité chez Physio Extra de 2011 à 2015.
	MEMBRE DU : Conseil d'administration	PRÉSENCES AU 31 DÉCEMBRE 2015 : 7 sur 8, 88 %

Direction générale

	NOM : VALÉRIE LUCIA Âge : 36 ans Ville du domicile : Anjou Dirigeante depuis : 2003 Indépendante Domaines d'expertise : Gestion, OBNL, affaires, réglementation, représentation	Détentrice d'un B.Sc. en kinésiologie de l'Université de Montréal, Madame Valérie Lucia est directrice générale de la Fédération des kinésiologues du Québec (FKQ) depuis 2012. Elle a occupé le poste de directrice exécutive de 2003 à 2012 et de coordonnatrice administrative de 2001-2003 au sein de la FKQ.
	MEMBRE DU : Conseil d'administration	PRÉSENCES AU 31 DÉCEMBRE 2015 : 8 sur 8, 100 %
Comité de la Table de concertation sur un mode de vie physiquement actif	1 sur 3, 33 % (en partage avec d'autres administrateurs)	
Comité professionnalisation	5 sur 5, 100 %	

B. REGISTRE DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS

Le tableau suivant présente le nombre de réunions du conseil d'administration et de ses comités auxquelles chaque administrateur a assisté.

Administrateur	Conseil d'administration (8 ou 5 selon l'élection en cours d'année)		Comité de professionnalisation (5 réunions)		Comité de la TMPVA (3 réunions)		Comité sur les PSMA (1 réunion)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Francis Gilbert	8	100	5	100				
Alexandre Paré	8	100	3	60	1	33	1	100
Karine W. Maisonneuve	7	88						
Jonathan Beaudin	7	88						
Julie Desgagné	7	88						
Claudia Labrosse	5	100						
François Lalonde	5	100						
Valérie Lucia	8	100	5	100	1	33		

C. EXIGENCES EN MATIÈRE DE COMPÉTENCE

Nous maintenons une grille de compétences recherchées au sein du conseil d'administration. Ces compétences sont identifiées par les administrateurs lors de l'évaluation des compétences du conseil de ses Comités et sont utilisées lorsque la Société cherche à combler une vacance au sein du conseil. Le tableau suivant présente le résultat de cet exercice.

Expertise et expérience	Administrateurs actuels							Direction générale Valérie	Candidats		
	Francis	Alexandre	Karine	Claudia	Jonathan	François	Julie		1	2	3
Communications		X		X			X				
Contrôle interne											
Droit											
Environnement											
Secteur des OSBL						X	X	X			
Gestion	X	X	X		X	X	X	X			
Affaires	X	X						X			
Finance					X						
Financement											
Fiscalité											
Gestion des risques											
Gouvernance											
Gouvernement											
Investissement											
Marketing			X								
Mesure de la performance											
Planification stratégique							X				
Réglementation	X							X			
Rémunération des cadres											
Représentation	X							X			
Ressources humaines											
Technologie					X						

D. CANDIDATURES ET POSTES VACANTS

Le tableau suivant présente le résultat des candidatures et des postes vacants pour cette élection.

Mandat	En élection (mandat de 2 ans sauf avis contraire)					Poursuite du mandat (1 an)	
Président						X	
Vice-président	X						
Trésorier		X					
Administrateur 1			X				
Administrateur 2				X			
Administrateur 3					X		
Administrateur 4							X



5.0 ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

A. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La rémunération des administrateurs vise à permettre à la Société d'attirer et de retenir des administrateurs hautement qualifiés, dévoués, ayant une expérience variée et pertinente pour la Société. Le tableau suivant présente les diverses composantes de la rémunération auxquelles les membres du conseil de la Société peuvent avoir droit.

Type de rémunération	Montant
Montant annuel	
Membre du conseil d'administration	
Rémunération forfaitaire annuelle	Cotisation annuelle (200 \$), Cotisation au congrès sans banquet (300 \$)
Présidence	200 \$/demi-journée ou 400 \$/journée pour représentation sur le dossier professionnalisation et assurances, max de 5000 \$ par année
Vice-présidence	200 \$/demi-journée ou 400 \$/journée pour représentation dossier professionnalisation, max de 5000 \$ par année
Autre rémunération	Frais de déplacement pour représentation ou assemblée régulière (0,41 \$/km)
Jetons de présence aux réunions du conseil et des Comités	N/A

B. SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le tableau suivant présente le détail de la rémunération touchée par les administrateurs de la Société au cours de l'exercice financier clos le 31 décembre 2015.

Administrateur	Cotisation FKQ	Congrès 2015	Représentation	Déplacements	Total
Francis Gilbert	200 \$	310 \$	4603,97 \$	1252,53 \$	6367 \$
Alexandre Paré	200 \$	310 \$	600 \$	371,91 \$	1482 \$
Karine W. Maisonneuve	200 \$	310 \$		105,76 \$	616 \$
Claudia Labrosse	200 \$			92,21 \$	292 \$
Jonathan Beaudin	200 \$	310 \$			510 \$
François Lalonde	200 \$				200 \$
Julie Desgagné	200 \$	310 \$		491,51 \$	1002 \$



6.0

INFORMATION CONCERNANT LES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

La gouvernance de Société est la structure utilisée pour diriger et gérer les affaires de la Société afin d'atteindre les objectifs des membres. Les membres élisent les administrateurs qui, eux, sont chargés de surveiller tous les aspects de l'exploitation de la Société, de nommer les membres de la direction et de veiller à ce que la Société soit gérée correctement selon les intérêts des quatre piliers de la Société, soit les membres, les clients, les employés, les bénévoles et la collectivité.

La responsabilité du conseil d'administration est de surveiller la conduite des affaires de la Société et de superviser l'équipe de direction. Le conseil d'administration s'acquitte de ses fonctions directement ou par l'intermédiaire de ses comités.

Le premier défi dans l'élaboration d'un guide sur la gouvernance pour un organisme à but non lucratif (OBNL) c'est sa capacité financière qui est très limitée. La plupart du temps, les dirigeants luttent pour leur survie dans le quotidien.

Une refonte en profondeur des règlements généraux a été nécessaire afin d'y intégrer les lignes directrices du nouveau guide de gouvernance de la Société. Me Alain Morin a procédé à la rédaction de cette refonte.





A. RAPPORT DU PRÉSIDENT

	Réunions du conseil d'administration			Indépendant
	Membre	Nombres	%	
FRANCIS GILBERT Mandat : 6 Année : 1/2	1	8	100	oui

Mandat

- Animer et coordonner les mécanismes d'action de la Fédération.
- Être le porte-parole officiel et le représentant de la Fédération dans ses relations extérieures.
- Présider les réunions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.
- Remplir toutes autres fonctions que peuvent lui confier le conseil d'administration et l'assemblée générale.
- Gérer les employés de la Fédération tel le directeur général et autre(s) employé(s).

Points saillants

La promotion de la kinésiologie, des kinésologues membres de la FKQ et de la Fédération elle-même

Réalisation de plusieurs activités de promotion :

- entrevue sur divers sujets en activité physique et en kinésiologie (motivation à la pratique d'activité physique, les nouvelles tendances, l'intensité d'entraînement, la remise en forme, les Kangoo Jump shoe's, La semaine de la kinésiologie, et plus encore);
- présentation de la FKQ aux étudiants de l'Université Laval et aux professeurs de l'Université de Montréal;
- animation du kiosque de la FKQ aux « Rassemblements pour la santé et le mieux-être en entreprise 2015 », « Journées Médicaux-sportives 2016 » à Montréal.

La représentation de la FKQ

- rencontres servant à l'avancement des principaux dossiers (dossiers assurance et encadrement professionnel);
- représentation de la FKQ à diverses rencontres afin de traiter des sujets d'intérêt pour la FKQ et/ou pour les personnes (ou organismes) rencontrées, soit des partenaires, collaborateurs potentiels et promoteurs de produits et de services (administrateurs de l'ACK, les représentants de Nautilus Plus, le propriétaire de Hexfit, le président de la « Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée » (SFP-APA), M. Pierre Lavoie, le directeur général et la responsable des communications du Grand défi Pierre Lavoie, les représentants de l'Institut Nationale des Sports (INS)).

Ces rencontres ont donné divers résultats dont une entente de collaboration historique avec la Fédération des Médecins Omnipraticiens du Québec (FMOQ), le Grand défi Pierre Lavoie (GDPL) et la FKQ. Les kinésologues, via l'entremise de la FKQ, sont les intervenants directs, auprès de la population, pour le projet des Cubes de Marche (en référence aux Clubs de Marche associés au GDPL) du Grand défi Pierre Lavoie, dans le cadre de la prescription des Cubes énergie par les Médecins. Le GDPL s'est même engagé à verser une somme monétaire substantielle à la FKQ, pour que les kinésologues s'engagent à animer 100 Cubes de Marche d'ici le 31 décembre 2016.

Dossier assurance

- Dossier qui nécessite beaucoup de temps et une certaine connaissance du domaine des assurances;
- Non-respect d'une partie de l'engagement avec « Entreprise en santé » quant au développement complet d'un argumentaire socioéconomique des avantages de l'inclusion du kinésologue au sein des polices d'assurance;
- Rencontre avec Entreprise en santé pour faire part de nos exigences pour corriger la situation;
- Création d'un comité assurance pour gérer ce dossier et assurer le suivi.

Dossier de reconnaissance professionnelle

- Poursuite de rencontres avec différentes instances dans le cadre de la tournée de consultation en lien avec la demande d'encadrement professionnelle de la kinésiologie :
 - Rencontres en présence de la directrice générale et d'un représentant du comité professionnel ;
- l'Ordre professionnel des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec;
- l'Ordre des technologues professionnels du Québec ;
 - Deux rencontres, seul à seul, avec le président de l'Ordre des professionnelles de la physiothérapie du Québec ;
 - Rencontre, en présence du comité professionnalisation, de la vice-présidente de l'Office des professions du Québec (OPQ) dans le cadre de la planification des travaux (le but étant d'informer et d'outiller l'Office pour qu'il puisse déterminer le type d'encadrement nécessaire à notre profession afin d'émettre les recommandations nécessaires au gouvernement à des fins de législation professionnelle);
 - Rencontre avec le président et les représentants de la Corporation des thérapeutes du sport du Québec (CTSQ) dans une perspective d'échange d'information et de maintien de la collaboration entre nos deux organismes;
 - Rencontre avec le député de Chambly, Jean-François Roberge, afin de l'informer de notre dossier et de pouvoir solliciter son appui lorsque nous en sentirons le besoin;

- Participation à de nombreuses réunions et séances de travail du comité de professionnalisation afin de produire l'addenda démontrant les préjudices avérés en kinésiologie au Québec et pour toutes les activités (plan d'action, développement de divers argumentaires, réaction à ce qui touche le processus de reconnaissances professionnelles et tout autre sujet en lien avec notre demande d'encadrement) nécessaires à l'avancement de ce dossier prioritaire.

Services aux membres

- Reconstitution de l'entente d'assurance professionnelle et commerciale avec Le groupe d'assurances ProLink inc. (assureur Trisura);
- Entente de partenariat avec Hexfit pour faire bénéficier les membres d'une réduction sur le prix de leurs services;
- Entente de partenariat avec Training DM (aussi appelé EvalDM) pour que les membres puissent bénéficier d'une gratuité sur la section évaluation.

Animer et coordonner les mécanismes d'action

- Collaboration avec la Fédération des cliniques privées de physiothérapie du Québec afin de mandater une personne, en l'occurrence Monsieur Yvan Campbell, à la table de consultation pour un modèle multidisciplinaire en réadaptation physique incluant les physiothérapeutes, les ergothérapeutes, les kinésologues et les psychologues :
 - Ce comité a produit un document de référence sur les rôles et activités des différents professionnels énumérés dans le cadre d'un programme de réadaptation physique en milieu clinique. Le CA de la FKQ a dû réviser, modifier et entériner le document qui servira au projet pilote de validation du modèle développé dans un but d'accréditation;
- Participation à une formation sur la gouvernance stratégique :
 - Supervision de l'appel d'offre pour l'analyse et recommandation en gouvernance stratégique (modification de la gouvernance, implantation des processus d'administration et de gestion, traitement de conflit d'intérêts, etc.), révision des documents de la FKQ et de la planification stratégique;
- Présidence de l'ensemble des CA;
- Gestion des employés du bureau en collaboration avec le CA (rencontre avec Valérie et Cécile), support à l'embauche et aide administrative au besoin;
- Implication dans les relations avec les associations régionales, soit pour :
 - la planification et l'organisation du congrès avec l'Association régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
 - répondre aux questions de l'AKRE;
 - faire un suivi de dossier ainsi que pour l'approbation de propositions de rayonnement de la FKQ grâce à l'AKRQ.

Le développement de la profession et des compétences du kinésologue, tant dans un but d'efficacité d'intervention que de protection du public

- Création d'un comité expert pour répondre à de multiples questions concernant la kinésiologie ou le kinésologue et déterminer quelles sont les limites du champ de compétence du kinésologue :
- Ce comité travaillera en collaboration avec le CA et le comité de professionnalisation afin de répondre à toute question précise ou de définir toute activité en kinésiologie;
- Il s'agit d'un comité analyste et conseil.

L'exonération des taxes pour les services du kinésologue

- Sollicitation de l'aide de l'ACK et de l'ensemble des associations provinciales pour obtenir l'exonération de taxes pour les services en kinésiologie.



B. RAPPORT DU VICE-PRÉSIDENT

	Réunions du conseil d'administration			Indépendant
	Membre	Nombres	%	
ALEXANDRE PARÉ Mandat : 1 Année : 2/2	1	8	100	oui

Mandat

Les principales fonctions du vice-président sont de posséder les mêmes pouvoirs et exercer les mêmes fonctions et prérogatives que le président lorsque celui-ci est absent ou dans l'impossibilité de prendre action. (réf. règlements généraux FKQ-2014)

Points saillants

1. Comité professionnalisation

Le comité professionnalisation s'est à nouveau rencontré régulièrement au cours de l'année afin de faire les suivis sur la demande d'encadrement dans le système professionnel québécois.

- A. Dépôt de l'addenda à l'OPQ intitulé : Les préjudices liés à la réalisation de cinq des activités professionnelles du kinésologue (mai 2015)
- B. Rencontre, discussion stratégique OPQ (21 septembre 2015)
- C. Rencontre, discussion, suivi OPQ suite à la réception favorable par l'OPQ de l'addenda sur les risques de préjudices (15 janvier 2016)
- D. Rencontre à l'Office des professions du Québec (Mtl-26 février 2016)

Premier entretien entre les membres du comité professionnalisation de la FKQ et l'OPQ depuis le dépôt de l'addenda sur les risques de préjudices en mai 2015. Cette réunion avait pour but d'établir un calendrier de travail conjoint avec l'Office pour la suite des travaux.

2. Représentation et lobbying

Poursuite des rencontres avec les Ordres professionnels du secteur de la santé

- A. Rencontre des Ordres professionnels
 - I. Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale (28 novembre 2015)
 - II. Technologues médicaux (7 décembre 2015)

- B. Rencontre « Le Grand défi Pierre Lavoie (GDPL) »

Rencontre exploratoire avec les cadres de l'entreprise afin d'initier une collaboration dans le dossier de la prescription des Cubes énergie par les Médecins de famille (13 novembre 2015)

C. Élaboration du partenariat avec le Grand défi dans le déploiement des cubes de marche offerts gratuitement à la population (février-mars 2016)

- D. Rencontre Institut nationale du sport (INS) (Mtl)

Discussion sur le projet de la formation avancée en préparation physique développée par l'INS (16 mars 2016)

3. Représentation de la FKQ

- A. Comité des PSMA - Dépôt du rapport final

L'association pour la santé publique du Québec (ASPQ) a déposé son rapport sur les PSMA (produits, services et moyens amaigrissants) de concert avec plusieurs professionnels (nutritionnistes, pharmaciens, avocat, kinésologue). Le comité s'est rencontré 1 fois au cours du printemps afin de finaliser le rapport. La rencontre a eu lieu dans les bureaux de l'ASPQ à Montréal le 22 mai (vice-président présent).

- B. Congrès « Groupe Entreprise en Santé »

- I. Palais des Congrès de Montréal - 26 mai 2015

- C. Table sur le mode vie physiquement actif

- I. Regroupement provincial présidé par Sylvie Bernier; Québec - 17 septembre 2015

- D. Assemblée scientifique annuelle du Collège québécois des médecins de famille

- I. Exercise is medicine - Canada - 23 octobre 2015

- E. Rédaction de l'évaluation formative destinée aux Organismes non gouvernementaux et pilotée par Le Comité fédéral-provincial/territorial du sport (CFPTS) dans le cadre de la nouvelle Politique canadienne du sport 2012-2022

4. Promotion de la FKQ

- A. Présentation du rôle et de la structure de la FKQ aux étudiants de 1re année du baccalauréat en kinésiologie :

- I. Université de Montréal - 2 septembre 2015
- II. UQAM - 23 septembre 2015
- III. Université Concordia - 16 octobre 2015
- IV. Université McGill - 18 janvier 2016
- V. Université Concordia - 10 mars 2016

- B. Présentation du rôle et de la structure de la FKQ au corps professoral du département de kinésiologie de l'Université de Montréal - 15 février 2016

5. Autres

- A. Analyse et recommandation des candidats pour le futur comité-expert en kinésiologie
- B. Collaboration avec le Directeur de la formation continue pour l'accréditation des formations

C. RAPPORT DU DIRECTEUR DES FINANCES (NOM FUTUR : COMITÉ D'AUDIT)

	Réunions du conseil d'administration			Indépendant
	Membre	Nombres	%	
KARINE MAISONNEUVE Mandat : 3 Année : 2/2 Poste en élection	1	7	88	oui

Mandat

- Être la personne ressource pour les trésoriers régionaux et les membres du CA;
- Voir à ce que la comptabilité et les finances de la Fédération soient tenues correctement, en collaboration avec le DG;
- Voir à ce que la vérification des livres de la Fédération soit faite annuellement;
- Être le responsable des ristournes budgétaires aux associations régionales, des comptes à payer et à recevoir;
- Préparer les prévisions budgétaires stratégiques en fonction du développement de la Fédération;
- Coordonner et supporter les trésoriers de chaque association régionale;
- Faire vérifier les états financiers par la firme engagée;
- Voir à l'établissement et au respect du budget du congrès annuel de la FKQ;
- Voir aux conditions salariales et aux avantages sociaux des employés de la FKQ, en accord avec le CA;
- Autoriser le budget et ses modifications, en accord avec le CA.

Points saillants

1. Budget pour l'année 2016;
2. Amélioration de la gestion des finances depuis le dépôt de l'addenda sur les risques de préjudices en mai 2015. Cette réunion avait pour but d'établir un calendrier de travail conjoint avec l'Office pour la suite des travaux.

Perspectives futures

1. Poursuivre le développement d'un système de gestion des finances efficace et durable;
2. Appuyer le projet à l'OPQ.

D. RAPPORT DU DIRECTEUR DE LA FORMATION CONTINUE (NOM FUTUR : COMITÉ DE FORMATION)

	Réunions du conseil d'administration			Indépendant
	Membre	Nombres	%	
JONATHAN BEAUDIN Mandat : 1 Année : 2/2	1	7	88	oui

Mandat

- Analyser les demandes d'accréditation de formation continue proposées à la FKQ par les associations régionales ou par d'autres organismes.
- Réviser annuellement le tableau de formation continue afin d'accorder le nombre adéquat de crédits de formation continue pour les séminaires organisés.
- Soutenir le bureau quant à l'application du calcul des crédits de formation continue nécessaire au maintien du statut de membre accrédité.
- En collaboration avec le responsable des régions, organiser de nouvelles formations continues ou exporter les formations continues offertes par les régions.
- En collaboration avec le responsable des régions, voir à la formation continue à distance.
- Siéger au Conseil d'administration.

Points saillants

1. Participation et prise de décision aux réunions du Conseil d'administration.
2. Réorganisation du département de la formation continue.
3. Analyser les demandes d'accréditation proposées à la FKQ pour de la formation continue.
4. Suivis des demandes de reconnaissance des crédits de formation continue.
5. Révision du tableau des reconnaissances des crédits de formation continue.
6. Participation à la promotion des services du kinésologue auprès de la population (Le rassemblement pour la santé et le mieux-être en entreprise, rencontre provinciale sur l'arthrite, Colloque francophone de médecine de Montréal).
7. Planification et organisation pour le renouvellement des polos de la FKQ.

Perspectives futures

1. Signer contrat avec fournisseur de service en e-learning pour offrir plus de formations à distance.
2. Élaboration d'une banque de données de formations continues qui ont été filmées.
3. Poursuivre la signature d'entente avec des organismes/partenaires reconnus pour la formation continue.
4. Maintenir à jour le tableau des reconnaissances des crédits de formation continue en fonction de l'évolution de la réalité.

E. RAPPORT DU DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS EXTERNES (NOM FUTUR : COMITÉ DES COMMUNICATIONS)

	Réunions du conseil d'administration			Indépendant
	Membre	Nombres	%	
CLAUDIA LABROSSE Mandat : 1 Année : 1/2	1	5	100	oui

Mandat

- Travailler de concert avec la directrice générale afin d'assurer la bonne conduite de la communication externe de la Fédération;
- Faire la promotion du kinésologue auprès de la population;
- Faire la promotion du kinésologue auprès des professionnels de la santé;
- Faire la promotion du kinésologue auprès des employeurs;
- Développer et mettre à jour le matériel promotionnel de la Fédération;
- Développer et mettre à jour le site Internet de la Fédération;
- Responsable des activités de la Fédération sur les médias sociaux;
- Responsable des activités médiatiques de la Fédération;
- Représenter la Fédération dans les congrès, salons d'exposition et événements en lien avec la kinésiologie;
- Siéger au Conseil d'administration;
- Siéger au Conseil exécutif.

Points saillants

1. Évaluation des communications de la FKQ
 - Prendre le pouls de la situation des communications : évaluer les forces, les faiblesses et les améliorations possibles.
2. Planification stratégique en communications pour les deux prochaines années
 - Établir une priorité d'actions selon une vision à long terme.

3. Consolidation de l'image de marque

- Création d'une présentation Prezi pour les universités et d'une présentation ciblée pour certains événements (Marathon de Montréal). Fermeture du compte Twitter, par manque de ressources (pas assez de temps pour le gérer). Définition de lignes directrices pour la page Facebook, le groupe Facebook et les communications publiques par les membres du CA.

4. Gestion du dossier d'embauche d'un employé en communications (en collaboration avec la directrice générale)

- Bâtir l'argumentaire à présenter au CA pour l'approbation du budget (ex. : consultation de ressources externes spécialisées en communications en OBNL). Bâtir la description de tâches et les critères de sélection. Sélection de CV. Bâtir une grille d'entrevues et y assister. Sélection finale.

5. Gestion d'événements et représentation de la FKQ (en collaboration avec le directeur des communications internes)

- Marathon Oasis de Montréal;
- JMS;
- Rassemblement pour la santé et le mieux-être en entreprise.

6. Gestion de demandes de représentation ou de commandites (ex : Jeux de la Kinésiologie)

7. Formation sur la gouvernance OBNL et processus de restructuration de la FKQ

8. Autres réalisations

- Participation aux réunions du Conseil d'administration;
- Participation aux réunions du Conseil exécutif.

Perspectives futures

1. Établir des objectifs SMART en communications;
2. Développer une stratégie de communication;
3. Créer un calendrier de publication;
4. Poursuivre la consolidation de l'image de marque de la FKQ;
5. Optimiser le site Internet de la Fédération;
6. Développer et gérer le blogue de la Fédération;
7. Augmenter la visibilité de la Fédération via les médias sociaux ciblés;
8. Participer aux événements adressés aux professionnels de la santé;
9. Participer aux événements adressés aux employeurs potentiels en kinésiologie;
10. Participer aux événements de grande envergure en lien avec l'activité physique;
11. Produire du contenu en lien avec le calendrier médiatique;
12. Favoriser la présence des kinésologues dans les médias.

F. RAPPORT DU DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS INTERNES (NOM FUTUR : COMITÉ DES COMMUNICATIONS)

	Réunions du conseil d'administration			Indépendant
	Membre	Nombres	%	
FRANÇOIS LALONDE Mandat : 1 Année : 1 mais reprise de mandat	1	5	100	oui

Mandat

- Travailler de concert avec la directrice générale afin d'assurer la bonne conduite de la communication interne de la Fédération.
- Voir au développement du bulletin Infokine (recherche d'articles, etc.).
- Voir au développement et à la coordination d'un réseau de communication auprès des membres de la Fédération.
- Voir au développement et à la tenue du site intranet de la Fédération.
- Voir à soutenir l'action de communication interne des Associations Régionales.
- Siéger au Conseil d'administration.

Points saillants

1. Présentation de la Fédération des kinésologues lors d'un cours au baccalauréat à l'Université de Sherbrooke.
2. Coordination d'événements ciblés par la FKQ (Marathon de Montréal; journée de l'arthrite à Québec et salon journée médico-sportive à la place Bonaventure).
3. Partage d'articles divers (scientifiques, presse, offres emplois et autres) sur la page interne et la page externe de la FKQ.
4. Entrevues pour le poste de coordonnateur en communication à la FKQ.
5. Rencontre avec l'INS pour un programme de formation en préparation physique.
6. Assister et participer aux réunions du conseil d'administration.
7. Gestion de courriels internes et des dossiers de communication.
8. Opinion scientifique et académique sur différentes thématiques.
9. Statut des stagiaires postdoctoraux au sein de la Fédération.
10. Lien entre la FKQ et Exercise is Medicine Canada.
11. Début de relation avec les fédérations sportives et la FKQ.
12. Colloque sur la performance sportive à l'Acfas. Discussion sur la place du kinésologue dans la performance de haut niveau.

Perspectives futures

1. Poursuivre la recherche des articles pertinents pour notre Infokine et la page Facebook.
2. Créer des comités de travail pour les divers milieux de compétences du kinésologue.
3. Visiter les universités (étudiants et professeurs) pour faire la promotion de notre Fédération et des services offerts.
4. Partager des outils de pratique pour nos kinésologues par le biais de nos moyens de communication (Infokine et Site Internet).
5. Traduire le site Internet de la Fédération en anglais.
6. Démarcher activement le marché des kinésologues anglophones du Québec.
7. Élaborer une banque d'articles scientifiques pour les kinésologues.
8. Relation avec les fédérations sportives.
9. Relation avec les différents corps professoraux des universités.
10. Établir un plan de communication efficace avec la nouvelle employée aux communications.

G. RAPPORT DU REPRÉSENTANT DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES (NOM FUTUR : COMITÉ DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES)

	Réunions du conseil d'administration			Indépendant
	Membre	Nombres	%	
JULIE DESGAGNÉ Mandat : 2 Année : 2/2	1	5	100	oui

Mandat

- Établir une communication entre les associations régionales et s'assurer que les personnes ressources des associations régionales soient impliquées dans des actions et des décisions du Conseil d'administration de la Fédération et vice versa;
- Supporter les associations dans leur naissance et leurs opérations;
- Identifier les besoins des associations régionales et trouver des solutions en collaboration avec la FKQ;
- Aider les associations régionales à recruter de nouveaux membres en entrant en contact avec les organismes pertinents au recrutement (universités, associations étudiantes, organismes professionnels, etc.) et en organisant des examens d'accréditation en région;
- Encadrer et supporter les responsables des associations étudiantes.

Points saillants

1. Support et communications aux associations régionales :
 - A. communications par courriel et par téléphone au besoin;
 - B. s'assurer que les associations soient actives;
 - C. veiller à défendre les intérêts des régions éloignées et à promouvoir la visibilité de leurs membres;
 - D. communiquer l'information pertinente provenant du C.A. de la FKQ;
 - E. recueillir l'information sur les actions dans les régions, assurer le suivi et le support nécessaire lorsque demandé et partager les bons coups des associations régionales;
 - F. préparer, animer et assurer un suivi des rencontres des régions (mai 2015 et mars 2016);
 - G. organiser une formation sur la gouvernance stratégique des conseils d'administration offerts aux administrateurs des associations régionales;
 - H. encadrer et supporter un membre accrédité qui souhaiterait créer une association régionale dans une nouvelle région.

2. Support au C.A. :
 - A. Participer activement aux rencontres du C.A. de la FKQ, en personne lorsque possible, et prendre part aux décisions;
 - B. Soutien aux autres administrateurs et à la directrice générale pour des dossiers plus spécifiques.

Les Associations régionales en 2015

- **Outaouais (AKRO)** : dissolution officielle de l'association;
- **Grand Montréal (AKGM)** : dissolution officielle de l'Association;
- **Est du Québec (AKEQ)** : Association active sur l'ensemble de son territoire via des activités en visioconférence (Bas-St-Laurent jusqu'à Blanc-Sablon);
- **Mauricie/Centre-du-Québec (AKMCQ)** : Association active via l'organisation de formations continues et sa représentativité auprès des étudiants;
- **Région de l'Estrie (AKRE)** : Association active via sa représentativité auprès des étudiants, sa présence dans des événements locaux pour promouvoir la profession et l'organisation de formations continues;
- **Région de Québec (AKRQ)** : Changement au sein de la présidence. Association active via l'organisation d'activités de formations continues et de réseautage ainsi que sa représentativité auprès des étudiants. Confection de matériel à l'image de la région;
- **Saguenay-Lac-Saint-Jean (AKSLSJ)** : Association active avec l'organisation d'une formation continue et l'organisation du congrès annuel 2016.

Perspectives futures

1. Augmenter les communications entre le rôle du représentant des régions et des présidents des associations régionales via un système de communication efficace, à créer conjointement;
2. Créer un système de communication interrégions afin d'assurer des activités de formations continues, de réseautage, de partage d'outils de travail et de promouvoir les bons coups des membres;
3. Continuer à partager les dossiers de la FKQ avec les régions via le nouveau système : L'info-régions;
4. Augmenter la présence dans les régions éloignées en soutenant le désir de création de nouveaux rassemblements en région;
5. Assurer une meilleure présence auprès des universités ayant le baccalauréat en kinésiologie, en utilisant les ressources dans les régions;
6. Continuer les rencontres biennuelles et maximiser les communications afin que chaque association ne soit pas une entité indépendante, mais plutôt un regroupement efficace et fort!

G. RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'ACCRÉDITATION (NOM FUTUR : COMITÉ DE L'ACCRÉDITATION)

	Réunions au Comité syndic		
	Membre	Nombres	%
PIERRE BOULAY Année : 2	1	6	88

Mandat

- Coordonner les orientations que l'accréditation doit prendre pour les années futures.
- Réviser l'examen d'accréditation.
- Traduire l'examen d'accréditation.
- Siéger sur le Comité syndic.

Points saillants

1. 11 séances d'examen d'accréditation en groupe ont été réalisées.
2. 188 nouveaux membres accrédités.
3. Identification des questions problématiques ou devant être reformulées à l'examen d'accréditation.
4. Recrutement de 21 personnes, selon leur champ d'expertise, pour faire la révision de l'examen d'accréditation. Chaque question était évaluée par un minimum de 3 personnes.
5. 60 questions ont été reformulées suite aux recommandations des membres.
6. 8 questions ont été retirées ou doivent être retirées et remplacées par des questions plus appropriées.
7. 17 questions ont été recommandées pour être remplacées dans le futur.
8. Révision de l'examen d'accréditation et identification des questions qui devront être éliminées ou reformulées selon leur pertinence et/ou le pourcentage d'erreurs.
9. La traduction de l'examen d'accréditation est amorcée. Afin de finaliser la traduction de l'examen, nous devons attendre le remplacement de quelques questions qui ont été identifiées comme étant problématiques.

Perspectives futures

1. Continuer à faire le monitoring du pourcentage d'erreurs pour chaque question de l'examen d'accréditation.
2. Identifier le pourcentage d'erreurs pour chaque question de l'examen d'accréditation selon le milieu universitaire de formation de chaque candidat. Envoyer ce rapport à chaque programme de kinésiologie qui permettra d'observer les forces et faiblesses de leurs anciens étudiants selon les diverses thématiques de l'examen d'accréditation de la FKQ.
3. Remplacer les questions qui ont été identifiées par les membres du comité d'évaluation de l'examen d'accréditation.
4. Établir des comités afin de faire la révision des questions, selon leur champ d'expertise, et proposer de nouvelles questions pour l'examen d'accréditation.
5. Développer une banque de questions pour l'examen d'accréditation afin de développer une version B et/ou une version reprise lors d'échec d'un candidat.
6. Faire une révision de la note de passage de l'examen d'accréditation.
7. Entreprendre la révision du guide d'étude.
8. Finaliser la traduction de l'examen d'accréditation.
9. Entamer la traduction du guide d'étude.

I. RAPPORT DU COMITÉ SYNDIC (NOM FUTUR : COMITÉ DE GESTION DE PLAINTES)

Membres	Réunions au Comité syndic	
	Nombres	%
5	7	100

Mandat

Voir à la protection du public en matière de pratique professionnelle en kinésiologie.

Contrôler la compétence et l'intégrité de ses membres :

Avant d'admettre un candidat à l'exercice de la profession, le Comité syndic s'assure que ce dernier possède la formation et la compétence requises.

Le Comité syndic contrôle l'intégrité et la conduite de ses membres :

- en s'assurant du respect du code de déontologie ;
- en le faisant appliquer, au besoin, par le syndic et le conseil de discipline, et ce, dans les limites de ses pouvoirs.

Surveiller l'exercice de la profession :

En absence d'une structure législative comme un ordre professionnel, cette section s'applique sur une base volontaire des membres. Il fait appel à un code d'honneur vis-à-vis d'une pratique éthique de la profession.

Le Comité syndic surveille aussi l'exercice de la profession chez ses membres, notamment au moyen d'inspections professionnelles le cas échéant. Le comité d'inspection professionnelle procède principalement à la vérification de la qualité des services du professionnel. Il peut aussi recommander au Conseil d'administration de la Fédération d'imposer à un membre :

- un stage ;
- un cours de perfectionnement ;
- la limitation, la suspension de son droit d'être membre de la FKQ.

Réglementer l'exercice de la profession :

Pour toute dimension de la pratique professionnelle qui touche l'éthique et la protection du public, le Comité syndic est l'instance neutre qui doit en faire l'étude et les recommandations nécessaires au Conseil d'administration. Pour ce faire, le Comité syndic peut :

- être expert conseil auprès du Conseil d'administration ;
- initier l'étude d'un nouveau projet de règlement ;
- proposer des procédures d'applications des règles et devoirs des membres ;
- interpellier des instances aux fins d'étude (comité d'expert, Conseil national, ordres professionnels, avis de consultation).

Le Comité syndic est aussi chargé à voir à l'application de cette réglementation.

Il est à noter que toute nouvelle réglementation, projet ou intervention qui concerne des aspects éthiques et la protection du public doit avant d'être adopté, tant par le Comité syndic (qui a un pouvoir de recommandation) que le Conseil d'administration de la FKQ, être publié 60 jours avant son adoption dans une revue spécialisée (ex. : Infokine).

Le Comité syndic peut demander un avis de consultation publique auprès de ses membres ou de façon plus élargie.

Contestation :

Dans la mesure où la nouvelle réglementation ou projet pourrait avoir un impact négatif sur les dimensions éthiques, économiques, discriminatoires ou de la pratique professionnelle, tout membre a la possibilité de demander un allègement réglementaire. Pour ce faire, il doit formuler une demande au Comité syndic avec l'appui de dix autres membres en règle. À la réception de cette demande, le Comité syndic procédera à l'étude de la requête par l'entremise, entre autres, d'une consultation générale.

Les non-membres de la FKQ peuvent faire cette même requête d'allègement réglementaire. Le suivi de cette demande est laissé à la discrétion du Comité syndic et/ou du Conseil d'administration.

Gérer le processus disciplinaire :

Le Comité syndic est responsable de recevoir les plaintes du public. Le syndic amorce le processus des plaintes par une instruction du dossier. Le cas échéant, c'est lui qui porte plainte contre un membre devant le conseil de discipline.

Favoriser le développement de la profession :

Le Comité syndic peut déterminer, par règlement approuvé par le Conseil d'administration, les obligations de formation continue. C'est un moyen pour les membres d'actualiser leurs connaissances et d'en acquérir d'autres. De plus, le Comité syndic peut prendre position dans les débats qui préoccupent le public et participe, lorsque nécessaire, à diverses consultations gouvernementales concernant la pratique professionnelle. Enfin, le Comité syndic conçoit des instruments de travail pour améliorer la qualité de l'intervention de ses membres. Il publie des documents d'information à l'intention du public.

Points saillants

1. 7 réunions en 2015 et 1 réunion en 2016 (à date).
2. Réception, analyse et traitement de plaintes (professionnelles et en lien avec la sécurité du public). Cette année, 8 plaintes officielles ont été traitées.
3. Analyse et réponses aux nombreuses demandes des membres concernant la pratique du kinésologue.

4. Publications de mémos concernant les interventions du kinésologue dans l'Infokine :
 - A. Utilisation du Q-AAP pour utilisation invitée — octobre 2015
 - B. Recommandation sur la prise de glycémie, du lactate, de la PA et de la saturation d'O₂
 - C. Recommandation sur la pratique du kinésologue en lien avec l'ECG à l'effort
5. Analyse et suivi de plusieurs dossiers de demande d'accréditation problématiques.
6. Analyse et suivi de dossiers problèmes pour cause de non-conformité à la formation continue.
7. Poursuite des actions prévues dans la planification stratégique 2015-2020.

Perspectives futures

1. La FKQ doit trouver des orientations pour assurer le développement futur des kinésologues et de la profession. Puis, se baser sur ces orientations pour approuver les formations continues.
2. Le Comité syndic demande à ce que les formations concernant la protection du public valent plus de crédits de formation et qu'elles soient organisées par la FKQ.
3. Le Comité syndic demande à ce qu'un volet « code de déontologie » soit ajouté à l'examen d'accréditation de la FKQ.
4. Le Comité syndic demande que, lorsqu'un diplômé effectue une demande d'accréditation à la FKQ, il soit ajouté au processus d'accréditation que le futur membre doit identifier ses connaissances et préciser ses champs de compétences. Ce document devra être remis à la FKQ ainsi qu'à l'employeur.
5. Le Comité syndic demande que, lorsqu'un diplômé effectue une demande d'accréditation à la FKQ, soit mise en place une procédure de vérification du Casier judiciaire du membre.

7.0

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION



Rémunération de la haute direction

La rémunération de la haute direction vise à permettre à la Société d'attirer et de retenir des administrateurs hautement qualifiés, dévoués, ayant une expérience variée et pertinente pour la Société. La haute direction reçoit des salaires et une rémunération additionnelle variant en fonction de leur rôle et de leur responsabilité.

Sommaire de la rémunération de la haute direction

Le tableau suivant présente le détail de la rémunération touchée par la haute direction au cours de l'exercice financier clos le 31 décembre 2015.

Haute direction	Salaires	Autre rémunération	Total
Directrice générale	53 826,00 \$	720,00 \$ assurance invalidité par année 200,00 \$ fonds de santé par année	54 746,00 \$



GOUVERNANCE EXPERT

GOUVERNANCE EXPERT (GOEX) EST UN CABINET
D'EXPERTS EN GOUVERNANCE ET EN STRATÉGIE D'AFFAIRES
QUI FOURNIT DES SOLUTIONS TAILLÉES SUR MESURE
POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTITÉS (PME ET OBNL)